



Consultation d'une boîte mail

Par **dvdvdvdv**, le **30/09/2010 à 08:41**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un renseignement :

Le fait de consulter la boîte mail d'une personne, est-il considéré comme une violation de la vie privée ? (cette boîte mail appartient à mon ex compagnon, qui n'a pas changé le mot de passe depuis notre séparation. Cette boîte mail, c'est moi même qui l'avais créée pour lui il y a quelques années)

Je ne la consulte pas du tout en tant que curieuse, en manque d'animation !

Dans ses mails, apparaissent des choses très graves dites sur notre fils de 4 ans entre lui et sa nouvelle compagne, et ma seule manière de le protéger serait de pouvoir faire valoir ses mails en tant que preuve auprès du JAF, afin de limiter ses droits à des visites et non pas à un droit d'hébergement (qui perturbe énormément notre fils).

Merci par avance de votre réponse